

Troisième appel à projets de recherche participative



Date limite de dépôt des propositions :
15 avril 2021 (16 h)

Tous les dossiers sont à compléter en ligne à partir du site
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Pour tout renseignement :

- **Deux réunions d'informations**
 - o Le 1^{er} février 2021 à 14 h – [Lien vers la réunion Zoom](#)
ID de réunion : 816 0460 2487 - Code secret : 2QwtGM
 - o Le 1^{er} mars 2021 à 14 h – [Lien vers la réunion Zoom](#)
ID de réunion : 856 2167 0527 Code secret : 8mmKLn
- Contact Camille Clément : aprp.co3@ademe.fr ou au 04.67.04.75.94 uniquement le mardi.



I- Contexte et enjeux

Après différents travaux de synthèse sur la recherche participative, comme le rapport publié en 2013 par Sciences citoyennes¹, l'État s'est emparé de la question. Le rapport dit « Houllier »² de 2016 établit un état des lieux de la diversité des formes de collaboration entre chercheurs et associations. Il décrit un archipel d'initiatives et de pratiques profondément diverses, identifie la recherche participative comme modalité pertinente pour générer des résultats originaux et accroître les liens entre recherche et société. Il souligne aussi les risques méthodologiques, déontologiques ou éthiques de ce type d'approche et la nécessité d'organiser une communauté de pratiques, d'identifier et d'adapter les moyens techniques, financiers et réglementaires et d'impliquer globalement la communauté éducative. En 2017, l'Alliance Sciences et Société (ALLiss) reprend certaines de ses recommandations dans un Livre Blanc intitulé « Prendre au sérieux la société de la connaissance »³ centré sur la notion de « Tiers-secteur de la recherche ». La même année, la « charte française des sciences et recherches participatives » est signée par une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'ONG et d'associations⁴.

Dans cette charte, les « sciences participatives » désignent « les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, avec des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée ». Les recherches participatives sont co-construites entre des chercheurs (universitaires ou appartenant à des organismes de recherche) et des acteurs ancrés dans les territoires (associations, collectivités territoriales, entreprises, notamment celles de l'économie sociale et solidaire), poursuivant une double finalité de production de connaissances et d'action. Il s'agit d'associer différentes formes de savoirs pour apporter une réponse à une problématique de recherche ancrée dans l'expérience des acteurs, en vue de l'action. Ces pratiques de co-construction des connaissances permettent la production de résultats scientifiques pertinents et directement appropriables par les acteurs socioéconomiques et/ou la société civile. Ces collaborations doivent être effectives à tous les stades du projet de recherche, de la co-construction de la question de recherche en amont, jusqu'à la diffusion des résultats en aval, en passant par la définition des protocoles de recherche, le recueil des données et leur analyse.

II- Objectifs du dispositif CO3

Conscientes de leurs rôles dans l'initiation, le soutien et le financement de la recherche, partageant certaines de ces recommandations, et partant du constat commun qu'à ce jour, les recherches participatives restent insuffisamment développées et reconnues et ne font l'objet en France d'aucun soutien pérenne particulier, l'ADEME, Agropolis Fondation, la

¹ Sciences Citoyennes (2013), « La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France ». Coordonné par Storup B., 94 p, <https://sciencescitoyennes.org/rptextescontenusreference-2-2/>

² Les Sciences participatives en France. Etat des lieux, bonnes pratiques & recommandations. Houllier F., Merilhou-Goudard J-B. <http://www.sciences-participatives.com/> (2016).

³ Le Livre blanc publié en mars 2017 est téléchargeable sur le site d'ALLiss www.alliss.org

⁴ Charte téléchargeable ici <https://www.science-ensemble.org/pdf/charte-francaise-des-sciences-et-recherches-participatives.pdf>

Fondation Charles Léopold Mayer, la Fondation Daniel & Nina Carasso et la Fondation de France ont mis en place le dispositif expérimental Co-Construction de Connaissances pour une transition écologique et solidaire (CO3). Le dispositif CO3 veut engager une transformation du rapport Sciences-Sociétés à travers des pratiques renouvelées des acteurs (bailleurs, chercheurs, et acteurs de la société civile) en matière de co-construction de savoirs pour le bien commun. Quatre objectifs ont été définis :

- produire, partager et valoriser des connaissances et savoirs originaux, robustes et co-construits pour la transition écologique et solidaire ;
- bâtir et soutenir des communautés d'acteurs sur la recherche participative (chercheurs et organisations de la société civile) et construire une communauté de pratiques des bailleurs de la recherche participative ;
- capitaliser les résultats des recherches participatives, tant sur le plan des méthodes que des contenus, à travers des partages d'expériences ;
- établir la légitimité scientifique de ces nouvelles modalités d'exercice, d'accompagnement et de soutien de la recherche en instaurant un outil d'évaluation correspondant à leurs caractéristiques propres et reconnu par les « communautés participatives ».

Cet appel à projets de recherche vise à soutenir des approches participatives impliquant la société civile dans la construction, la formulation et la recherche de solutions à des problèmes. Les projets soumis devront renforcer ou initier des recherches entre des chercheurs et enseignants-chercheurs d'organismes publics ou privés et des acteurs de la société civile ancrés dans les territoires (collectifs de citoyens, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire, organisations professionnelles) ou des collectivités territoriales. Le recours à la co-construction des connaissances à toutes les étapes du projet, avec une double finalité de croisement et de production des savoirs pour l'action, auront une place centrale dans les critères d'évaluation des projets.

III- Les thématiques de l'appel à projets

La transition écologique et solidaire, nécessaire pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité, des pollutions de tous ordres et de la multiplication des risques sanitaires et environnementaux, est le socle de cet appel à projets. Nous devons renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble afin d'évoluer vers un nouveau modèle économique et social durable et équitable invitant à une transformation en profondeur de nos modes d'appréhension des savoirs et pratiques. Face à l'urgence des enjeux, la transformation en profondeur des pratiques individuelles et collectives suppose certes une action publique appuyée sur des connaissances renouvelées, mais elle suppose surtout que ces connaissances permettent le plus rapidement possible le passage à l'acte de la part de tous. C'est ce que vise l'association d'acteurs de la société civile et de chercheurs au sein de projets de recherche participative.

Par ailleurs, la multi dimensionnalité des problèmes et la nécessité de prendre en compte les contraintes de l'action rendent nécessaire d'avoir recours à des approches interdisciplinaires ou, à tout le moins, pluridisciplinaires. Les bailleurs à l'origine de cet appel à projets sont

convaincus que c'est en associant les disciplines des sciences de la vie et de la nature, des sciences de l'homme et de la société et des sciences de l'ingénierie, dans une démarche de participation citoyenne, que la recherche prendra la place qui doit être la sienne dans la société au moment où celle-ci est confrontée à des enjeux dont la gravité n'a d'égal que l'urgence. Acquérir cette maîtrise est une voie indispensable pour accélérer une transition.

Pour cette troisième édition, et compte tenu du nombre de projets reçus par rapport aux moyens mis à disposition par les bailleurs lors des deux premiers appels, les axes thématiques ont été resserrés sur les questions **de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers plus de résilience, de durabilité environnementale et de justice sociale**.

Les approches centrées sur les territoires, croisant les enjeux de filières avec les dynamiques territoriales ou embrassant les systèmes alimentaires de la production à la consommation sont à privilégier, ainsi que les questions ayant trait à la résilience face aux crises climatiques, environnementales et sanitaires. Le caractère innovant du projet et sa capacité à faire évoluer ou à transformer la situation sur le terrain sont également essentiels.

Les projets doivent croiser les enjeux sociaux (tels que les conditions de vies des agriculteurs ou la justice alimentaire) et les enjeux environnementaux de la transition agroécologique (la préservation de la biodiversité, la compatibilité des systèmes agricoles avec les limites planétaires, notamment la prise en compte du réchauffement climatique). Les croisements d'objectifs du développement durable seront privilégiés.

La mobilisation d'outils numériques, l'accès aux ressources génétiques (semences), la valorisation de co-produits ou de déchets, la résilience face aux crises, la lutte contre la précarité alimentaire, la démocratie alimentaire, ou encore l'accessibilité de tous à une alimentation saine et durable sont autant de questions au cœur de cet appel à projets, sans que cette liste ne soit exhaustive.

IV- CO3 : un dispositif expérimental

Compte tenu de son objectif d'accroître la visibilité de la recherche participative, de contribuer à construire la démarche de co-construction des savoirs et d'en montrer la pertinence en tant que processus de recherche au service d'une transition écologique et solidaire, le dispositif CO3 est expérimental. Cet appel à projets est le principal outil de cette expérimentation. L'implication dans ce dispositif engage les porteurs, outre la nécessité d'associer des chercheurs et des acteurs de la société civile, à contribuer à la réflexion du dispositif sur lui-même confiée au « Comité d'Orientation Scientifique Pluraliste » (COSP)⁵. Il en découle que le budget proposé devra prévoir les dépenses afférentes aux trois points suivants : frais de diffusion des résultats, frais de participation aux animations organisées par l'association

⁵ La composition du COSP et du COPIL du dispositif CO3 est accessible en annexes 1 et 2.

Sciences Citoyennes animatrice du dispositif CO3 et frais de rémunération ou d'indemnisation du tiers-veilleur du projet⁶.

1- La diffusion des résultats

Le dispositif CO3 visant à partager et valoriser des connaissances originales, scientifiques et co-construites, les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à :

- favoriser une large diffusion des connaissances acquises sur la recherche participative ;
- accepter que leur expérience puisse être citée et analysée à des fins d'évaluation, de recherche ou de témoignage ;
- accepter que les connaissances nouvelles acquises soient rendues publiques et valorisées sur Internet ou tout support jugé opportun par les membres du dispositif ;
- ce que les résultats finaux sur la capitalisation des expériences, l'analyse et l'évaluation du dispositif puissent être rendus publics.

2- La participation aux animations organisées par l'association Sciences Citoyennes

Pour bâtir et soutenir les communautés d'acteurs de la recherche participative, le dispositif CO3, par la voie de son animateur Sciences Citoyennes, organisera un séminaire annuel de travail permettant d'élaborer une réflexion collective à partir du partage des expériences de co-construction des connaissances. Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à alimenter la réflexion collective en :

- participant aux séminaires d'échanges et de confrontation d'expériences proposés par le dispositif ;
- participant ou mettant à disposition leurs expériences pour des publications collectives ;
- contribuant aux actions de valorisation du dispositif.

3- L'accompagnement par un tiers-veilleur

Les objectifs, que le dispositif CO3 poursuit, conduisent à porter une attention particulière à la qualité et à l'intensité de la collaboration entre les différents partenaires des projets. C'est pourquoi les porteurs de projets sélectionnés acceptent d'être accompagnés tout au long du projet par un « tiers-veilleur », quel que soit son état d'avancement. Le budget du projet devra alors prévoir la rémunération de ce tiers-veilleur évaluée à 2 500 € par an. L'appellation « tiers-veilleur » désigne une personne choisie hors du collectif de recherche, ayant pour mission d'accompagner la mise en œuvre du projet et plus particulièrement le caractère co-construit de chaque étape du projet. Ce rôle doit être défini précisément selon les besoins spécifiques de chaque collectif. L'identification du tiers-veilleur du projet sera faite en concertation avec le collectif du projet, l'association Sciences Citoyennes, le COSP et le COPIL.

⁶ Dans le cadre du dispositif CO3, le tiers-veilleur désigne une personne hors du collectif de recherche missionnée pour l'accompagnement de la mise en œuvre collective du projet pour atteindre les objectifs communs.

V- Catégories de projets soutenus

Cet appel à projets vise deux catégories de projets. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle il sera demandé aux porteurs de formaliser des scénarios d'adaptation en cas de prolongement de la crise sanitaire.

1. Des **projets de recherche participative consolidés**, émanant de collectifs de recherche constitués, autour d'une problématique de recherche conjointement élaborée et partagée.
 - Maximum 150 k€ de soutien.
 - Maximum 36 mois de financement.

Le co-financement ou le prolongement de projets existants sont possibles, mais devront faire l'objet d'une justification du besoin de prolongement et la source et le montant des financements antérieurs ou complémentaires devront être précisés.

Les projets consolidés devront exposer de manière détaillée la démarche de co-construction entre chercheurs et acteurs de la société civile et son utilité pour le projet dans son ensemble, ainsi que l'impact envisagé du projet sur le terrain. Pour cela, il devra présenter une problématique scientifique s'appuyant sur une revue de la littérature, une méthodologie robuste et une démarche efficace pour la recherche et l'action (voir le format de l'annexe technique sur la plateforme de soumission).

2. Des **projets de recherche en émergence** ou pré-projets, émanant d'acteurs confrontés à un problème lié aux thématiques de l'appel pour lequel la recherche est nécessaire en vue d'apporter une réponse à l'action.
 - Maximum 20 k€.
 - Maximum 12 mois de financement.

Le but de ces projets est de soutenir méthodologiquement et financièrement un collectif constitué de chercheurs et d'acteurs de la société civile pour qu'ils formulent conjointement une problématique de recherche et mettent en forme un projet visant à répondre à la question posée.

Les niveaux d'avancement et de maturité, à la fois du collectif et de la question posée, seront plus faibles que pour un projet consolidé. Il pourra s'agir d'une problématique relativement avancée mais avec une approche scientifique non aboutie. Le collectif pourra avoir été constitué sans avoir véritablement travaillé ensemble, ou être à finaliser, à diversifier ou à consolider en termes d'origine disciplinaire ou de nature d'acteurs. Les modalités de collaborations des différents membres seront exposées de manière détaillée (voir le format de l'annexe technique sur la plateforme de soumission).

Le résultat d'un projet en émergence sera la formalisation d'un projet de recherche participative éligible à tout guichet de financement de la recherche, jugé pertinent au regard de la problématique et de la démarche formulées.

VI- Critères d'éligibilité des projets

Une première sélection des projets soumis aura lieu en fonction de critères d'éligibilité, c'est-à-dire ne se fondant pas sur le contenu et la qualité du projet. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

1- **Co-portage obligatoire par un organisme de recherche scientifique et une organisation de la société civile.**

Par « organisme de recherche scientifique », nous entendons tout organisme, institut, université, école, public ou privé, à vocation de recherche scientifique œuvrant pour l'intérêt général⁷.

Par « organisation de la société civile », nous entendons les collectifs de citoyens, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), organisations professionnelles ou toute autre structure organisée ayant pour objet, ou étant concernée par, les domaines couverts par les thématiques de l'AAP, tous statuts confondus, et porteurs d'une question d'intérêt général. Les collectivités territoriales ne sont pas considérées comme « une organisation de la société civile ». Pour autant, elles peuvent être partenaire du projet et même responsable opérationnel uniquement si une autre « organisation de la société civile » est associée au projet.

Chaque collectif devra désigner un responsable scientifique et un responsable opérationnel (société civile). Dans le cas des projets en émergence, un seul responsable scientifique et opérationnel pourra être désigné.

2- La plateforme de soumission de l'appel sera ouverte du vendredi 15 janvier 2021 18h00 (heure de Paris) au **jeudi 15 avril 2021 17h00 (heure de Paris)**. Tout dossier reçu hors délais sera inéligible.

3- Les projets devront obligatoirement être soumis via **sur le site « <https://agirpoulatransition.ademe.fr/> »**, en respectant les formats de soumission (modèles et formats disponibles sur la plateforme) et en fournissant l'ensemble des pièces demandées.

4- Des projets dépassant :

- a. **36 mois pour les projets consolidés**
- b. **12 mois pour les projets émergents**

seront inéligibles.

⁷ Il est à noter qu'Agropolis Fondation ne finance que le réseau de recherche Agro. Les unités de recherche éligibles au financement d'Agropolis Fondation sont disponibles ici : <https://www.agropolis-fondation.fr/Unites-de-recherche-du-reseau> . Une enveloppe budgétaire spécifique sera donc réservée aux projets portés scientifiquement par un membre du réseau Agro. Une évaluation complémentaire par un membre du Conseil scientifique de la Fondation sera également réalisée.

5. Des projets dont la demande de soutien dépassera⁸ :
 - a. **150 k€ pour un projet consolidé**
 - b. **20 k€ pour un projet en émergence**

seront inéligibles.

Certains bailleurs imposent un niveau de co-financement ou d'auto-financement. Il est donc fortement conseillé d'être le plus complet possible dans l'annexe financière jointe au projet sur ces aspects. Cela facilitera, lors du processus d'évaluation (voir section VII), l'identification de projets inéligibles pour certains bailleurs.

6. **Les projets ne s'engageant pas et ne prévoyant pas le budget pour se soumettre aux règles de l'expérimentation du dispositif CO3** (voir la section IV 3) seront inéligibles.
7. **Les projets n'entrant pas dans le thème de l'appel à projets** (voir section III) seront inéligibles.

VII- Évaluation des projets : organisation et critères

En préambule, nous rappelons que les appels à projets CO3 sont très compétitifs. Les taux de sélections étaient de 13,2 % à l'appel de 2018 et 14,5 % à l'appel de 2019. En 2018, 91 projets ont été soumis, 6 projets consolidés ont été financés et 12 projets en émergence. En 2019, 90 projets ont été soumis dont 79 éligibles. Sept projets en émergence ont été financés et 6 consolidés dont 4 étaient des projets en émergence en 2018 (la liste des projets financés lors des deux premiers appels est disponible en annexe 3). Ce troisième appel aura le même dimensionnement en resserrant les thèmes (voir section III).

La procédure d'évaluation se déroulera en quatre temps :

1. Vérification de l'éligibilité par le gestionnaire du programme, selon les critères de la section VI.
2. Évaluation et classement avec les notes ABC selon les critères de la section VII par :
 - a. deux membres du COSP pour les projets en émergence,
 - b. deux membres du COSP et deux évaluateurs externes pour les projets consolidés.
3. Sur la base des évaluations précédentes, délibération du COSP et classement selon les notes ABC.
4. Choix par le COPIL⁹ des projets soutenus parmi ceux classés A, en fonction des critères suivant :

⁸ Le modèle d'annexe financière à compléter est un modèle simplifié. Il vous sera demandé un budget plus détaillé et correspondant aux critères d'éligibilité et de gestion du ou des bailleurs de votre projet en cas de sélection. Veuillez assister aux réunions d'informations le 1^{er} février ou le 1^{er} mars pour en savoir plus sur l'éligibilité des dépenses en fonction des bailleurs. Sinon, contactez aprp.co3@ademe.fr

⁹ Les décisions du COPIL sont souveraines et ne donnent lieu à aucun recours possible. La liste des membres décisionnaires du COPIL est disponible en annexe 2.

- a. Éligibilité des porteurs et des projets pour certains financeurs : Agropolis Fondation ne finance que les unités de recherche de son réseau et certains bailleurs exigent un niveau d'auto ou de co-financement¹⁰.
- b. Thématique d'intérêt : projets systémiques de la fourche à la fourchette et traitant conjointement des enjeux de durabilité environnementale, équité et enjeux sociaux et de nutrition/santé pour la Fondation Daniel & Nina Carasso, transition agroécologique pour Agropolis Fondation, transitions énergétique et écologique, et résilience territoriale et/ou organisationnelle au regard des défis climatiques pour l'Ademe.
- c. Complémentarité avec des projets et thématiques déjà financés dans le cadre des deux premiers appels CO3 (la liste des projets financés dans le cadre des deux premiers appels est disponible en annexe 3).
- d. Intérêt stratégique ou novateur des partenariats et des thématiques proposées pour les financeurs.

Le nombre de projets en émergence et de projets consolidés soutenus dépendra de l'évaluation des projets et de la disponibilité des fonds.

Les critères d'évaluation pour les membres du COSP et les évaluateurs externes sont les suivants :

Critère 1 : L'adéquation du projet au texte de l'appel

Pour les projets consolidés, l'évaluation portera sur la problématique, la méthodologie scientifique, l'intérêt pour l'action, le caractère novateur et la co-production des connaissances avec la société civile.

Pour les projets émergents, l'évaluation portera sur l'intérêt du projet pour solidifier un collectif et une problématique en cours de maturation. Les projets trop avancés ne relèvent pas de cette catégorie de soutien.

Les projets de promotion ou de diffusion de la culture scientifique et technique, n'ayant qu'un objectif de formation aux recherches participatives, sans implication de la société civile ou à finalité purement économique ou technique n'entrent pas dans les critères du texte de l'appel à projets.

Critère 2 : La qualité participative du projet

La qualité participative renvoie, d'une part, aux caractéristiques des acteurs impliqués (les partenaires) et, d'autre part, au dispositif par lequel ils vont co-produire des connaissances scientifiques par croisement de leurs savoirs et connaissances.

La qualité des acteurs scientifiques dépend de leurs références sur le thème choisi. La qualité des acteurs de la société civile dépend de leur professionnalisme et de leur modalité d'organisation. Ils peuvent être des professionnels des domaines couverts par les thématiques de l'AAP – qui constituent une « communauté de pratiques » ou des personnes – des

¹⁰ L'Ademe et la fondation Carasso exigent un niveau d'auto ou de co-financement. Le détail de ces éléments seront présentés lors des réunions d'information sur l'appel le 1^{er} février et le 1^{er} mars.

« citoyens » – mobilisés dans ces mêmes domaines sur une question d'intérêt général – qui constituent un « groupe concerné ». Ces deux catégories peuvent co-exister dans les projets.

Le tiers-veilleur est le garant de la co-construction des savoirs, il n'assure pas à lui seul cette co-construction. Le projet doit prévoir une ou des personnes chargées de celle-ci. Cette fonction peut être assurée par un (ou des) membre(s) de l'équipe ou être confiée à un partenaire ou prestataire dont c'est la compétence propre. Le point-clé est qu'elle soit reconnue en tant que telle et bien identifiée dans la présentation du projet.

Pour apprécier ce critère, les évaluateurs vont être plus précisément attentifs à :

- la pertinence du partenariat proposé, et plus particulièrement à la cohérence entre l'objectif du projet et la (les) catégorie(s) d'acteurs de la société civile impliqué(s), ainsi que leur expérience et leur motivation en matière de recherche participative ;
- la mise en œuvre du dialogue participatif, en particulier l'identification, l'expérience (les références), les compétences (notamment d'intermédiation), de la / des personne(s) chargée(s) d'assurer la qualité du dialogue dans le déroulement du projet et les démarches de croisement des savoirs envisagées (déroulé, méthodes etc.).

Critère 3 : La qualité scientifique du projet

La qualité scientifique du projet renvoie aux compétences du collectif et à sa capacité à produire des connaissances scientifiques sur le plan à la fois thématique et méthodologique en recherche participative. Compte tenu des thématiques de recherche, la pluridisciplinarité, voire l'inter ou la trans-disciplinarité des projets, fait partie de l'évaluation.

Pour apprécier ce critère, les évaluateurs vont être plus précisément attentifs :

- aux références scientifiques des chercheurs engagés dans le projet, leur compétence et reconnaissance dans les domaines scientifiques du projet ainsi que leur expérience et motivation en matière de recherche participative ;
- à la pertinence scientifique de la problématique de recherche choisie et de la qualité de son positionnement par rapport à l'état de l'art et les objectifs du projet ;
- à la qualité et la pertinence des choix méthodologiques proposés : problématique, hypothèses, état des connaissances, collecte de données ;
- à la capacité du collectif à penser le problème ou la question identifiée à l'aune de plusieurs disciplines complémentaires permettant de saisir et d'étudier la complexité des enjeux liés à la transition agroécologique et alimentaire.

Critère 4 : La faisabilité, la cohérence et l'organisation du projet

Comme tout projet de recherche, ce critère évalue l'adéquation entre les objectifs du projet et les moyens demandés. Il évalue la qualité de la gouvernance proposée, notamment dans la prise en compte de la dimension participative du projet (association des connaissances/savoirs/compétences d'origines et de natures différentes).

Pour apprécier ce critère, les évaluateurs vont être plus précisément attentifs :

- à la faisabilité du projet : moyens financiers, compétences associées et échéancier prévu ;
- à la répartition des tâches entre les partenaires dans les différentes étapes du projet ;
- au soin pris à la formalisation de la gouvernance du projet : opérationnalité et rôle dans la coproduction des connaissances.

Critère 5 : Diffusion des résultats et impact transformatif du projet

La diffusion des résultats d'un projet de recherche participative est un vrai défi car, contrairement à d'autres types de projets, elle doit tout autant s'adresser à d'autres scientifiques (publication dans des revues scientifiques) qu'aux professionnels et citoyens concernés par la question. Ce critère vise à évaluer les objectifs et le niveau de diffusion programmé des résultats du projet.

Pour apprécier ce critère, les évaluateurs vont être plus précisément attentifs à la :

- qualité des projets de publications scientifiques ;
- qualité et originalité des projets de diffusion et de partage des résultats auprès des professionnels et citoyens concernés, par exemple la pertinence des supports, canaux et réseaux concernés ;
- qualité du partage de la propriété intellectuelle des résultats du projet entre chercheurs et société civile. Il est recommandé d'établir un accord de consortium qui peut également être un livrable du projet, notamment pour les projets en émergence ;
- qualité de l'auto-évaluation proposée pour mesurer l'impact transformatif du projet, sa portée sociétale, sa contribution à la transition agroécologique des systèmes alimentaires (thème de l'appel), son caractère novateur et la qualité et l'originalité de sa diffusion auprès de publics différents (voir le format de l'annexe technique sur la plateforme de soumission).

VIII- Modalités de dépôt des projets

Le dépôt des projets se réalise uniquement sur la plateforme de soumission de l'Ademe <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210114/co32021-23> .

Les informations et documents nécessaires pour le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette plateforme. Chaque partenaire engagé devra se connecter à la plateforme au moins une fois pour valider ses informations personnelles. Chaque partenaire devra compléter une lettre d'engagement témoignant de son investissement dans le projet (modèle de lettre disponible sur la plateforme).

Calendrier de l'appel

- 15 janvier 2021 à 18h00 (heure de Paris) : ouverture de la plateforme
- 15 avril 2021 à 16h00 (heure de Paris) : fermeture de la plateforme
- 1^{er} février et 1^{er} mars 2021 : réunions d'information en ligne
- 15 avril 2021 au 15 septembre 2021 : processus d'évaluation des projets
- Semaine du 15 septembre 2021 : communication des résultats de l'appel aux porteurs
- 15 septembre 2021 au 31 décembre 2021 : montage des conventions entre les porteurs des projets sélectionnés et le ou les bailleurs et début des projets. L'ensemble des projets sélectionnés devront débuter en 2021.

Les dossiers à soumettre sont constitués :

- d'une annexe technique : le modèle présent sur la plateforme est composé de deux parties, une trame pour les projets consolidés et une trame pour les projets en émergence ;
- d'une annexe financière simplifiée : le modèle fourni est simplifié, un budget plus détaillé et adapté au(x) bailleur(s) désigné(s) vous sera demandé en cas de sélection de votre projet ;
- de lettres d'engagement de chacun des partenaires : une lettre par partenaire devra être téléchargée sur la plateforme (modèle fourni) ;
- d'un diagramme de Gantt du projet optionnel pour les projets en émergence.

Le dossier ne pourra pas être soumis sur la plateforme en l'absence d'un de ces documents.

Secrétariat de l'appel

Mail : aprp.co3@ademe.fr (à privilégier pour un premier contact)

Téléphone : 04.67.04.75.94 - Camille Clément UNIQUEMENT LES MARDIS

Deux réunions d'information :

- Le 1^{er} février 2021 à 14 h – [Lien vers la réunion Zoom](#)
ID de réunion : 816 0460 2487 - Code secret : 2QwtGM
- Le 1^{er} mars 2021 à 14 h – [Lien vers la réunion Zoom](#)
ID de réunion : 856 2167 0527 Code secret : 8mmKLn

Le power point présenté lors de ces réunions sera disponible sur le site d'Agropolis Fondation : <https://www.agropolis-fondation.fr/?lang=fr>

Annexe 1 :

Liste des membres du Comité d'Orientation Pluraliste Scientifique (COSP) du dispositif CO3 – Janvier 2021

Le COSP est volontairement diversifié et autant que possible paritaire dans sa composition. Il est composé d'experts institutionnels scientifiques et associatifs reconnus en matière de recherche participative, motivés pour s'impliquer dans un dispositif expérimental et engagés *intuitu personae*. La nomination de ses membres fait l'objet d'une décision du comité de pilotage.

Nom	Structure
Représentants de la société civile	
Fanny Viry	Anciela
Thibaud Saint-Aubin	Ingénieurs Sans Frontières
Marcel Jollivet	Natures Sciences Sociétés - Dialogues
Vincent Tardieu	Colibris
Juliette Peres	CIVAM
Représentants des scientifiques	
Christelle Marlin	AllEnvi (Université Paris Sud)
Rémi Barré	Alliss (Cnam)
Sylvie Blangy	CNRS
Guillaume Faburel	Université Lumière Lyon 2
Emmanuelle Sultan	MNHN-CRYOSALIDE
Christine Aubry	Ingénieure de Recherches Hors Classe, HDR UMR SAD-APT INRA/AgroParisTech

Annexe 2 :

Liste des membres du Comité de Pilotage (COPIL) du dispositif CO3 – Janvier 2021

Pour rappel le COPIL est le seul organe décisionnaire. Les décisions du COPIL sont souveraines et ne donnent lieu à aucun recours possible.

Nom	Structure
Marie-Christine Cormier-Salem	Agropolis Fondation
Mathilde Douillet	Fondation Daniel & Nina Carasso
Thierry Gissingier	Fondation de France
Claudia Neubauer	Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme
Anne Varet	ADEME

Liste des projets financés dans le cadre des appels CO3 2018 et 2019

Projet	Acronyme
Projets consolidés retenus dans le cadre de l'appel 2018	
Co-conception d'Agrosystèmes Innovants pour le développement d'une valorisation écosystémique en sous-bois de Guadeloupe	Cassiopée
Projet de recherche participatif pour caractériser les sols et leurs fonctions	Clés de sol
Co-conception d'un scénario de valorisation des biomasses dans une démarche d'économie circulaire à la Réunion	CONVER
Co-conception de la durabilité des filières agricoles en milieu coopératif	DURFAC
Laboratoire d'expérimentation d'un marché des PSE sur des territoires de l'ouest de la France	LABPSE
Transition écologique populaire à Roubaix à partir de la ferme urbaine circulaire du Trichon et de coopératives d'entraide alimentaires	TEP-RexTri
Projets consolidés retenus dans le cadre de l'appel 2019	
Certification par les pairs pour une qualité écosolaire : co-construction d'un commun intellectuel	COMPAIRS
L'Ingénierie Pédologique au service de l'Agriculture Urbaine et Participative : Co-construction de pratiques et de savoirs innovants pour valoriser les sols en Seine-Saint-Denis (93)	IPAUP-C93
Caractérisation de la santé globale des fermes en agroécologie	Referae
Observation et compréhension partagées de la Dynamique Sédimentaire et des écosystèmes côtiers à l'île d'Yeu	OdyseYeu
Fabrique démocratique d'un système agri-alimentaire durable dans les Pyrénées Ariégeoises	HmmLab
Agriculture Collaborative : Les nouvelles formes d'échanges et d'entraide.	Agrico
Projets en émergence retenus dans le cadre de l'appel 2018	
Activer les communs de territoires pour la transition écologique et solidaire	ACTTES
Agriculture collaborative : les nouvelles formes d'échange et d'entraide	AGRI-CO
Pour une approche constructiviste de la connaissance des sols en agriculture intra-urbaine : entre fertilité bio-physico-chimique, pratiques, et représentation des sols	COFERTI
Concertation à l'échelle du territoire pour l'agroécologie	COTERRA
Ensemble, poser les bases d'une évolution des pratiques pour une restauration scolaire plus durable	EnScol
Hédonisme et pragmatisme : l'expérience, moteur d'une transition agri-alimentaire en Ariège	Goutzy
Indicateurs de comptabilité agricole socio-environnementale	ICASE
Observation et compréhension partagées de la dynamique sédimentaire et des écosystèmes côtiers à l'île d'Yeu	OdySéYeu
Partage de connaissances et acquisition de compétences pour le développement de l'association des cultures pérennes et de l'élevage	PARADOCSE
Vers une recherche conscientisante à Wazemmes	RCW
Quelle certification par les pairs de la qualité « éco-solaire » ? vers la construction d'un réseau national	REPAIRS
Protéger un site naturel et accueillir du public : trajectoire socio-écologique et flux de matière organique	SOCIOECOFLUX
Projets en émergence retenus dans le cadre de l'appel 2019	
Agir en faveur d'une transition alimentaire accessible à tou.te.s	AFTAAT
Autonomie azotée des productions Végétales Explorée Collectivement en territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon	AVEC
Construire un projet alimentaire citoyen sur un territoire urbain : initiatives pour une alimentation durable et accessible à Montreuil	COPALIM
Concertation pour la conservation des pollinisateurs en zones protégées	COPOL
Un réseau d'observation et de conservation in situ des variétés de châtaigniers et des savoirs traditionnels associés	ROC-CHA
Stratégies collectives pour une transition agroécologique de territoire	SagiTerre
Transilience Occitanie	TRANSILIENCE